



**CONTRAT D'INSPECTION N° chronologique/mois/année ENTRE
MEDECINS SANS FRONTIERES Section (MSF)
ET NOM DU LABORATOIRE D'INSPECTION
POUR XX TONNES DE MAÏS**

I. Acheteur :

Médecins Sans Frontières Section
Adresse locale
N° de téléphone et fax
E-mail

II. Laboratoire/Société d'inspection :

Adresse précise du fournisseur
nom du contact
coordonnées téléphone, fax et e-mail.

III. Quantité à inspecter

XX MT net de type exact type de maïs (soit un total de XX sacs de 25/50kg)

IV. Type et qualité des produits :

Type précis de maïs de la récolte mois et année de récolte , origine ville (Pays), de qualité saine et marchande, propre à la consommation humaine et répondant aux caractéristiques suivantes :

Facteurs de qualité	Grains	Farine	Gruau
Taux d'humidité	<14%		<13%
Fibres brutes	N/A		<0.8%
Protéines (Nx6.5)	N/A	> 7% base poids sec	
Matière grasse brute	N/A	< 2.25% base poids sec	
Granulométrie	N/A	>95% tamis 0.85 mm	>95% tamis
		>45% tamis 0.71mm	2mm
		<25% tamis 0.21mm	< 20% tamis
			0.71mm
Matières étrangères		<0.5%	
Impuretés d'origine végétale (dont insectes morts)		<0.1%	

Insectes vivants		absence	
Gr. défectueux	<6%		
- cassés	<4%	N/A	N/A
- malades	<0.5%		
- autres grains	<3%		
Grains d'autre couleur	Jaune <5%	N/A	N/A
	Blanc < 2%		
Microbiologie & contaminants	Grains	Farine	Gruau
Samonelles		absence dans 25g	
Aflatoxines totales		<4 ppb	
Zéaralénone	<350 ppb	<300 ppb	
Fumonisine B1,B2	<4000 ppb	<2000 ppb	
Déoxynivalénol (vomitoxine)	<1750 ppb	<1250 ppb	

Le maïs en grains doit être issu de la dernière récolte et leur origine doit être clairement indiquée (origine du certificat d'origine à l'appui). Il doit être de qualité "saine et marchande", ainsi que "propre à la consommation humaine".

Le produit doit être exempt d'odeur et/ou de goût anormaux.

Un certificat de fumigation daté de moins de 15 jours doit être remis à la réception.

Conditionnement :

Tous les sacs doivent être propres, secs et solidement cousus.

- Soit : sac en polypropylène (PP) neuf de première qualité (minimum 85g/m²) avec double couture en haut et en bas
- Soit : sac en toile de jute
- Le sac peut être doublé par un sac en polypropylène de 110g, avec une soudure commune aux deux sacs.

Les sacs recyclés sont interdits.

Les sacs doivent résister à une chute d'une hauteur de 1.2m et à un empilage d'une hauteur de 2m.

Marquage :

L'impression doit se faire avec une encre validée pour contact alimentaire, et le marquage doit rester lisible après un minimum de 10 manutentions. La taille des lettres doit être d'au moins 20mm.

Les sacs porteront les marquages suivant :

- N° de lot composé de : Initiales fournisseur / année / code dispatch terrain / n° commande terrain. (Ex : MAVI/05/NE10MCH/955)
- MEDECINS SANS FRONTIERES
- Type exact de denrée contenue.
- Poids du sac.
- Origine (nom du fournisseur + pays d'origine)
- Année de récolte
- Pour les grains moulés: date de moulure + date limite d'utilisation optimale (DLUO)

Déroulement de l'inspection :

L'inspection sera organisée en deux étapes, et aura lieu dans l'entrepôt du fournisseur(**nom et adresse du fournisseur**)

1- Inspection & échantillonnage :

Après l'étape de nettoyage et de conditionnement, l'inspecteur procédera à l'échantillonnage selon le plan suivant :

- Le nombre d'échantillons à prélever sera déterminé en utilisant la règle de la racine carrée du nombre total d'unités
- La taille de ces échantillons dépendra du nombre d'échantillons, le but étant d'avoir un échantillon composite 3 à 4.5kg.
- L'échantillon composite pour chaque batch sera divisé en trios sous échantillons de 1 à 1.5kg.
- Un des ces sous échantillon est pour le fournisseur, le second est pour MSF et le troisième est pour le laboratoire de contrôle désigné par MSF ou par la société d'inspection.

2- Supervision du chargement :

Un contrôle qualité et quantité sera effectué au point de chargement par un représentant de **nom de la société de contrôle**. Cette personne se réserve le droit de refuser tout sac qui ne respecterait pas le cahier des charges MSF.

En cas d'insuffisance de poids constatée au cours du contrôle quantité/qualité à la livraison, **nom du fournisseur** s'engage à fournir à MSF le complément nécessaire.

VI- Analyses à effectuer

- Pour tout type de maïs :

Taux d'humidité, matières étrangères, impuretés, insectes vivants, salmonelles, aflatoxines totales, zéaralénone, fumonisine B1 & B2, Déoxynivalénol (vomitoxine).

+ Pour les grains : grains défectueux, grains d'autres couleurs.

+ Pour la farine et le gruau : granulométrie

VII- Résultats et documents :

Après la signature du présent contrat, la **Société d'inspection** prendra contact directement avec le fournisseur pour organiser l'inspection.

Dès que l'échantillon composite est prélevé, la **Société d'inspection** enverra par DHL le tiers destiné au laboratoire désigné par MSF ou choisi par la société d'inspection.

Un rapport d'inspection complet sera remis à MSF, au plus tard 48h après la rédaction du certificat d'analyse. Les rapports (un par numéro de lot) comporteront les renseignements suivants :

- Un rapport d'inspection et d'échantillonnage, incluant : le numéro du présent contrat, une description des produits, le plan d'échantillonnage détaillé, le poids moyen et poids net des échantillons prélevés, une description des conditionnements et étiquettes, la date, nom, signature et cachet.
- Un rapport de supervision de chargement, incluant : le numéro du présent contrat, une description des produits, une description des conditionnements et étiquettes, une description détaillée de la supervision du chargement (numéro du camion, quantité, poids net total, numéros de lot,), date, nom, signature et cachet
- Le certificat d'analyse émis par le laboratoire
- Le certificat de fumigation datant de moins de 2 semaines avant la livraison, émis par un organisme certifié pour les fumigations.

Le certificat d'analyses doit comporter les renseignements suivant :

- type de produit,
- numéro de lot,
- méthode utilisée pour chaque analyse,
- résultats détaillés pour chaque analyse,
- tolérances maximum pour chaque analyse, selon le cahier des charges MSF (voir paragraphe IV)
- La date, le nom et la signature de la personne émettant le rapport.

VIII- Paiement :

Le paiement convenu pour l'inspection de **XX** MT net de **type exact type de** maïs est de **XXXX devise (montant en lettres) devise**.

Le paiement sera effectué par MSF, sur présentation d'une facture commerciale datée et numérotée, en trois exemplaires, des documents requis (rapports complets d'inspection et de supervision, certificats d'analyse, certificat de fumigation...). La facture devra être détaillée en séparant les différentes étapes d'inspection et les frais d'analyse.

Le paiement sera effectué par **moyen de paiement** en **devise** sur le compte bancaire de **nom de l'organisme d'inspection** dont les références seront notifiées sur la facture.

Litiges:

Dans tous les cas MSF **section** et **fournisseur** tenteront de trouver une solution amiable au problème les opposant.

Dans le cas où MSF et **fournisseur** ne parviennent pas à un règlement amiable, le droit **français** régit les présentes conditions générales.

Lieu, date exacte

Lieu, date exacte

Pour MSF **section**
 Nom
 Fonction

Pour **fournisseur**
 Nom
 Fonction